



Health
Canada

Santé
Canada

QUÉBEC

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur

Le 1^{er} juillet 2016

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes spécialistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

QUÉBEC
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
 Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.		
Code	Labo.	Chirur.
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen buccal complet		
01610		138,85 \$
Examen d'un spécialiste - Limité 1 par période de 12 mois		
01611		66,85 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales, série complète 1 par période de 60 mois. Ne doit pas être couvert conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02110		78,16 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules) 10 par période de 12 mois.		
02121		22,63 \$
02135		25,72 \$
02139		16,46 \$
02150		16,46 \$
Radiographies panoramiques		
02610		62,73 \$
Radiographies céphalométriques		
02710		87,80 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04305		197,14 \$
04315		105,93 \$
04316		265,34 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
70430		236,54 \$
70441		148,32 \$
70442		287,98 \$
71205		181,86 \$
71206		128,56 \$
72105		287,96 \$
72235		368,42 \$
72236		313,69 \$
72305		172,26 \$
72325		210,84 \$
74230		267,95 \$
74240		339,39 \$
74611		315,79 \$
75115		286,33 \$
75215		297,12 \$

QUÉBEC
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
 Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.		
Code	Labo.	Chirur.
75315		368,42 \$
75316		267,95 \$
76945		1 000,00 \$
76955	L	803,83 \$
76960		196,17 \$
79615		133,69 \$
79710		863,92 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92305		195,41 \$
92335		262,26 \$
92355		313,69 \$

QUÉBEC
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
 Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination. Pour les bénéficiaires de moins de dix (10) ans, certains services dentaires sont couverts par la RAMQ.		
Code	Labo.	Chirur.
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complet ou sommaire effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen complet par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois par spécialité.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01620		1 393,56 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04335		59,33 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04505		118,66 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72415		569,77 \$
72416		388,95 \$
72510		220,10 \$
73121		267,95 \$
75415		606,78 \$
75700		498,80 \$
76170		344,50 \$
76201		997,61 \$
76301		971,89 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
94415		67,88 \$